

# Les BTS incertains de leurs modalités d'examen

Caenpus. Un bras de fer s'est engagé entre les candidats en BTS qui réclament le contrôle continu et l'État, qui maintient les examens en présentiel. Les premières épreuves débutent le 10 mai.

Pourquoi ? Comment ?

Avant tout, c'est quoi un BTS ?

C'est un brevet de technicien supérieur qui s'obtient en deux ans. Contrairement aux filières universitaires, il n'est pas nécessaire d'être bachelier pour y accéder, le niveau bac suffit. Le BTS est sanctionné par un diplôme obtenu après un examen national. Cela signifie que la date des épreuves est la même sur tout le territoire. Cette année, elles sont programmées entre le 10 et 20 mai, selon la spécialité choisie.

Pourquoi les étudiants en BTS sont-ils inquiets, voire en colère ?

L'année passée, en raison du confinement, le BTS avait été attribué selon le principe du contrôle continu. Cette année, les 180 000 candidats sont convoqués en présentiel. « **Injuste** », clament de très nombreux étudiants, comparant leur situation à celle d'autres filières de l'enseignement supérieur qui bénéficient du contrôle continu. « **Nous venons de vivre six mois de cours à la maison** », rappelle Margot Fromentin, 23 ans, élève en BTS au centre de formation Aden, à Caen. « **Les conditions ne sont pas plus réunies que l'année dernière pour nous permettre de passer ces examens dans de bonnes conditions** ».

Le contrôle continu satisferait-il tout le monde ?

Pas forcément. Margot Fromentin, par exemple, plaide pour « **un mélange contrôle continu / épreuves de fin d'année, qui donnerait plus de valeur à notre diplôme** ». Des épreuves qu'elle préférerait passer en distanciel. « **Ce serait plus rassurant. On craint que certains se sentent obligés de se déplacer, même malades. Et surtout, nous ne**

connaissons pas encore le lieu de l'examen. S'il faut trouver un logement pendant trois jours, il ne s'agit pas de s'y prendre à la dernière minute ».

Que répond l'État ?

Tout d'abord, pour éviter le déplacement de candidats malades, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a autorisé, « **à titre exceptionnel, une session de rattrapage à destination de l'ensemble des candidats qui n'auraient pas pu valider leur diplôme** ». Cette session sera programmée en septembre. Quant aux convocations, « **elles ont été envoyées entre le 5 et le 14 avril** », indique le rectorat de Caen. « **Ce sont aux établissements de les rediriger vers leurs élèves. Le décalage des vacances a engendré un peu de retard, mais tous les candidats seront prévenus au moins 15 jours avant l'examen** ».

Jean-Philippe GAUTIER.



Cindy Guillaume et Margot Fromentin (à droite), étudiantes en BTS à l'Aden. DR.